

**SÉANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE MILHARS**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	29	33

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juillet, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Alain Guilhabert, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme. Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, M. Jean Philippe, Mme. Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, M. Jean Philippe Gineste, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Éric Carbonnel, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à M. Pierre Paillas, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Delphine Pinczon du Sel.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, Mme. Laurence Poillerat, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

D78-2025 SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE PETR POUR LE 4^E PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le Président propose au conseil communautaire de signer une convention avec le PETR pour la mise en œuvre du 4^e Plan Alimentaire Territorial. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat et la mise en œuvre du programme d'actions présenté à l'appel à candidatures national intitulé « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » ouvert le 5 juillet 2024.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de communes prendra en charge une impression d'un guide valorisant les points de ventes en circuits courts sur le territoire conformément à la fiche Action n°4.2 du PAT pour un montant estimé à 764€ pour une dépense totale de 5000€

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le PETR pour la mise en œuvre du 4e Plan Alimentaire Territorial, dans le cadre de l'appel à candidatures national intitulé « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » ;
- **AUTORISE** la participation financière de la communauté de communes à l'impression du guide valorisant les points de vente en circuits courts, conformément à la fiche Action n°4.2 du PAT ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Le secrétaire de Séance



Bernard Bouvier

Le Président



Bernard Andrieu

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.